



Suisse Eole demande davantage de considération pour l'intérêt général et d'aptitude au compromis

L'éolien, pilier de la nouvelle politique énergétique

Techniquement au point, économiquement avantageux, écologique: l'éolien est un pilier de la nouvelle politique énergétique de la Confédération. Suisse Eole appelle de ses vœux une rapide mise en œuvre du potentiel éolien d'un commun accord avec la population, les communes et les cantons. Mais pour réaliser les objectifs fixés par les responsables politiques, il faudra davantage de sens civique et d'aptitude au compromis.

De concert avec les autres sources renouvelables, l'éolien est appelé à jouer un rôle important dans l'approvisionnement futur de la Suisse en énergie. Lors de la présentation des perspectives énergétiques pour 2050, le 25 mai dernier, le Conseil fédéral a déclaré son adhésion à l'efficacité énergétique et à un bouquet électrique faisant la part belle aux renouvelables et privilégiant les sources indigènes. Cette réorientation aura des retombées économiques, notamment pour les PME des régions périphériques où se situe l'essentiel du potentiel éolien. Les planifications cantonales permettent d'estimer la production éolienne nationale à 1500 GWh à l'horizon 2020, soit 2,5 % des besoins du pays à l'heure actuelle. Et des projections prudentes laissent voir autour de 2040 un potentiel de plus de 4000 GWh représentant 7 % de la consommation d'aujourd'hui.

Suisse Eole salue la nouvelle politique économique fédérale et s'engage à relever le défi. Son directeur, Reto Regassi, a appelé de ses vœux « la réalisation du potentiel éolien non négligeable de la Suisse, d'un commun accord avec la population, les communes et les cantons », lors du séminaire annuel qu'organisait l'association le 24 juin à Soleure. « Dans notre pays, l'exploitation du vent est soumise à des règles très strictes. Il serait temps que les opposants fassent preuve d'un minimum d'esprit de compromis. » Le débat a porté sur les moyens d'améliorer l'adhésion de la population aux projets, sur la base d'études comparatives et d'exemples concrets.

Pour que l'éolien puisse connaître un développement rapide, il faudra s'accommoder d'une modification passagère de certains paysages. Car toute médaille a son revers. Toutefois, les dommages potentiels sont limités et ne risquent pas d'échapper à tout contrôle : les effets sur le paysage sont réversibles. Quant aux problèmes de voisinage et aux risques pour l'avifaune, ils peuvent être réduits à un minimum supportable par des mesures techniques et une exploitation responsable. Au fil des sondages et des votations, la population dans son ensemble continue d'ailleurs de plébisciter l'énergie éolienne (à 93 % dans le canton de Neuchâtel selon une enquête récente).

Les associations intéressées sont associées à l'évaluation des sites. Des concessions à la protection des paysages et de la nature sont faites tout au long des procédures. Dans le canton de Neuchâtel, par exemple, un tri sévère a mené à l'élimination de cinq sites sur les dix propices qui avaient été proposés. Mais, en dépit d'une pesée d'intérêts bien étayée, les cinq sites retenus sont à leur tour la cible d'oppositions. Leurs adversaires vont jusqu'à empêcher l'érection de mâts destinés aux mesures du vent ou au recensement des populations de chauves-souris, alors que c'est précisément sur les résultats de telles études que les autorités et la population pourront fonder leur décision de construire ou non ces parcs éoliens !

La nouvelle politique énergétique exige des concessions de la part des différents acteurs. Suisse Eole demande aux opposants de réviser à la baisse leurs exigences maximalistes, de considérer l'intérêt général et de garder une certaine mesure dans leur usage du droit de recours.

D'autre part, une simplification des procédures est nécessaire. La volonté politique en ce sens est palpable. Une autorité unique devrait être désignée pour coordonner tous les services fédéraux, cantonaux et communaux impliqués dans les procédures d'autorisation. Il appartient aux cantons d'édicter des prescriptions claires ayant valeur contraignante pour les plans d'affectation communaux. Les communes, quant à elles, doivent conserver leur autonomie. Le résultat attendu de ces mesures, ce sont des procédures plus courtes et plus prévisibles.

Communication Suisse Eole

Renseignements : Lionel Perret, Communication Suisse Eole, 078 739 80 01

Suisse Eole est l'association suisse pour la promotion de l'énergie éolienne. Mandatée par l'Office fédéral de l'énergie, elle collabore également avec les autorités chargées de l'aménagement du territoire et de l'environnement afin de mettre en œuvre la politique énergétique de la Confédération. Fondée en 1998, elle a pour objectif d'améliorer les conditions-cadre, de garantir la qualité des projets et d'informer le public sur les avantages de l'énergie éolienne. L'association dialogue avec les organisations environnementales comme le WWF et Pro Natura.

L'éolien suisse en chiffres :
<http://www.suisse-eole.ch/uploads/media/Eolestat-CH-110406.pdf>

Informations générales sur l'énergie éolienne :
<http://www.suisse-eole.ch>

Télécharger des photos :
<http://www.suisse-eole.ch/infotheque/phototheque.html>

Programme SuisseEnergie de l'Office fédéral de l'énergie :
www.suisseenergie.ch